

snalc AISNE-OISE-SOMME

N°216 novembre 2026

Le SNALC est indépendant et libre *de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.* Article 1er des statuts du SNALC.

Le SNALC est le seul syndicat représentatif à lui seul, n'appartenant à aucune fédération et non subventionné, prix de cette indépendance et de cette liberté.

Dans un contexte difficile où nos ministres restent campés sur leurs positions, chaque petite victoire collective ou individuelle a nécessité des efforts considérables de notre part. Il a fallu beaucoup d'abnégation pour continuer à proposer, démonter des projets contraires à l'intérêt des personnels et des élèves, tout en combattant une communication souvent malhonnête.

Il y a peu encore, notre ministre voulait s'en sortir en rejetant le manque de remplaçants sur l'inactivité supposée des TZR et contractuels tout en faisant mine de ne pas voir dans les difficultés des lycées les effets des réformes du lycée de Jean-Michel Blanquer et des multiples réformes de la voie professionnelle.
Le SNALC, pourtant, avait fait pendant toutes ces années un constat critique accompagné de mesures concrètes. **La liste est longue des mensonges sur nos rémunérations, nos missions, nos conditions de travail, pour tenter de nous culpabiliser, rejeter sur nous tous les maux et nous fragiliser dans l'exercice de nos missions.**

Au SNALC, pas de double discours : un pour les personnels et un autre, différent, au sein des instances officielles.

snalc
Un seul syndicat
pour tous les personnels
=
Pas de discours différents selon les corps et catégories qu'il s'agisse de titulaires ou de contractuels.

Le SNALC remet ainsi en cause l'inclusion telle qu'elle a été mise en place, créant de la souffrance et de l'injustice.

Le SNALC défend la liberté pédagogique dans toutes les instances, ainsi que les personnels et s'attache à agir pour leur sécurité.

Le SNALC existe, défend les personnels, fait des propositions, obtient des résultats et maintient dans l'Éducation nationale une voix si particulière uniquement grâce à vos suffrages.

Alors, merci de nous lire et de voter pour tous les scrutins,
le SNALC a besoin de vous.

Le Bureau Académique du SNALC



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 3 au 10 décembre 2026
Pour un meilleur traitement,
je vote SNALC !

Ce que l'on doit au snalc

Transmission des savoirs et liberté pédagogique.

Dans chaque instance, **la transmission des savoirs et un enseignement de qualité, fondé sur des disciplines, permettant à chaque élève de progresser, sont au cœur des actions du SNALC**

Le SNALC s'est battu pour préserver **la liberté pédagogique** sans cesse attaquée, par exemple dans les discussions sur les programmes, l'évaluation des personnels, le pacte enseignant, les réformes des collèges, lycées et voie professionnelle. Pour le coup, la liste n'est jamais exhaustive.

En 2024, **le SNALC a obtenu l'attribution d'une Allocation Progressive des Moyens** supplémentaire aux lycées généraux et technologiques sur la base de l'**I**ndice de **P**ositionnement **S**ocial et de l'**I**ndice d'**É**loignement **(limite en classe de seconde fixée à 32 élèves au lieu de 35 ; un groupe en spécialité supplémentaire, 10 heures dans la DHG, 5 heures pour la voie technologique).**



La sécurité des personnels.

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 9 juillet 2026, **le SNALC a réaffirmé son indépendance et son sens des responsabilités.** Seul le SNALC a voté en faveur du projet de décret relatif à la protection de la communauté éducative dans les établissements de l'Éducation nationale.

Plus encore, le SNALC est le seul syndicat à ne pas avoir quitté la séance et à assumer son vote sur ce projet de texte devenu aujourd'hui le décret n°2026-687 du 28 juillet 2026.

Du concret pour les carrières.

Pour l'entrée dans le métier des professeurs, CPE et Psy-EN, **le SNALC s'est battu pour l'extension de la prime d'attractivité** avec son élargissement au 9ème échelon, y compris pour les agrégés.

À la suite du Grenelle de l'éducation où le SNALC a refusé la politique de la chaise vide, **nos propositions ont été retenues dans le décret de 2023. Il a permis la prise en compte de toute ancienneté de travail à hauteur des 2/3 lors du classement à l'entrée dans le métier.** C'est un énorme premier pas.

Rejet d'une énième réforme des promotions uniquement réalisée par les IEN, IPR, chefs d'établissement sans aucun contrôle, même par l'administration elle-même ! C'était le PPCR poussé à l'extrême ! L'action du SNALC a permis le rejet de ce projet.

Lutte pour mettre fin aux effets néfastes du PPCR (que le SNALC n'a pas voté) : la fin du système des viviers a permis de maintenir l'accès à la classe exceptionnelle et ouvert la porte à une fin de carrière calquée sur la hors classe. Le SNALC a œuvré au sein de toutes les instances réunies pour y parvenir. **Aujourd'hui, beaucoup se prévalent de ces changements ou font comme s'ils étaient naturels, mais les fédérations restent attachées au PPCR. La réalité, c'est qu'en l'absence de changements, il n'y avait quasiment plus de promotions possibles.**

Augmentation de l'IFSE jusqu'à son plafond pour les ASSAE et CTSS de l'académie d'Amiens.



Défense des acquis dus au SNALC pour les mutations, parfois remis en cause par notre administration et par d'autres organisations syndicales :
Bonification pour parents isolés / Fin de la barrière départementale en cas de mesure de carte scolaire pour éviter une réaffectation à l'autre bout de l'académie / Maintien des bonifications pour les agrégés, pour les stagiaires (19 points et non 10), des facilités pour les mutations simultanées /Elargissement du droit aux bonifications familiales dans le premier degré (liste non exhaustive : voir nos publications mouvement).

Droits des personnels.

AESH, contractuels, TZR : défense de leurs droits aux frais de déplacement. Interventions pour faire respecter strictement leurs missions.

Communication du dossier à chaque agent convoqué que ce soit au rectorat ou en DSDEN à l'avance, afin de construire un vrai contradictoire.

Corrections des montants de l'IFSE propres à chaque corps/grade/fonction.

Des résultats incontestables et inégalés concernant les rendez-vous de carrière et les recours du mouvement intra des personnels avec 100% de réussite en 2026.

Ce que défend le snalc

Rattrapage des rémunérations.

Une refonte de toutes les grilles avec un nouvel échelonnement indiciaire pour tous les corps et les non titulaires pour rattraper les plus de 20 ans de retard de nos rémunérations rongées par l'inflation.
Une harmonisation de l'indemnitaire par le haut :

- **ISOE, ISAE et indemnités de fonction portées à 1000 € par mois** pour s'aligner sur l'indemnitaire moyen des autres cadres de la fonction publique. C'est le seul moyen de commencer à rattraper le retard salarial.
- **IFSE prenant davantage en compte les fonctions remplies**, notamment par des personnels de catégories B ou C remplissant des fonctions de catégories supérieures avec un alignement de ces indemnités quel que soit le corps. Alignement du CIA pour en faire vraiment un complément à l'IFSE.



Des carrières rénovées.

Des promotions plus régulières et ouvertes à tous.

Prise en compte accrue de l'**expérience et des fonctions exercées pour les promotions de grade et de corps des personnels administratifs.**

Mouvement des personnels : **le SNALC défend l'idée de s'aligner sur ce qui existe de mieux dans chaque corps**. Ainsi **le SNALC propose que les professeurs des écoles puissent demander un rapprochement de conjoint sur le domicile privé.** C'est un moyen d'élargir les vœux et de s'autoriser à utiliser une priorité légale. Là encore, **le SNALC est bien seul à faire cette proposition si évidente au CSA académique.**

Utilisation d'**un barème pour les affectations de tous les personnels qu'ils soient administratifs ou non-titulaires.**

Plus de justice.

Révision de la carte de l'éducation prioritaire prenant davantage en compte les **I**ndices de **P**ositionnement **S**ociaux et les **I**ndices d'**É**loignement. **Cela pour réduire le nombre d'élèves par classe et faire reculer l'illettrisme en Picardie.**

Pas de nouvelles missions, surtout quand elles sont sans intérêt : **le SNALC refuse que les 108 heures deviennent 126 heures dans le premier degré.**

Refondation d'un véritable enseignement spécialisé permettant de prendre en charge les élèves qui souffrent de leur inclusion forcée dans les structures d'enseignement classiques et qui transmettent cette souffrance aux autres élèves et aux personnels. L'égalité, ce n'est pas que tout le monde souffre. **L'inclusion à tout prix se traduit par davantage d'injustice chaque jour.** Il est temps d'y remédier.

Créations d'un corps des AESH et d'un corps des AED pour sécuriser l'emploi, les champs d'intervention et améliorer la rémunération.

Retraite à partir de 60 ans et aménagement des fins de carrières.

Mettre au cœur de toute politique éducative le respect des personnels et la réussite des élèves sans leur mentir au moyen d'évaluations biaisées et d'un contrôle continu excessif.

TOUT CELA, LE SNALC N'A PU LE RÉALISER ET NE POURRA Y PARVENIR QUE PAR VOS VOIX LUI PERMETTANT D'ÊTRE ENCORE PLUS REPRÉSENTATIF.

LA CONTREPARTIE DE NOTRE INDÉPENDANCE :
NOTRE EXISTENCE NE TIENT QU'À CHACUN DE VOUS PAR SON VOTE.



snalc

scrutin du 3 au 10 décembre 2026



Vos Candidats au CSA académique

M.	TRÉPAGNE	PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Lycée Boucher de Perthes, Abbeville (80)
Mme	BROHARD	GAËLLE	PROFESSEURE DES ÉCOLES	École primaire, Doingt-Flamicourt (80)
M.	DELWARDE	ROMARICK	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Lycée Pierre Mendès France, Péronne (80)
Mme	PÉCHARD	AURÉLIE	AESH	Collège Henri Martin, Saint-Quentin (02)
Mme	BURONFOSSE	ESTHER	PROFESSEURE DE LYCÉE PROFESSIONNEL	LP Jean Charles Athanase Peltier, Ham (80)
Mme	JEGOUX	CAROLE	PROFESSEURE DES ÉCOLES	École Jean Carette, Rieux (60)
Mme	LAFFOND	CARINE	PROFESSEURE D'EPS	Lycée Édouard Branly, Amiens (80)
Mme	LOOM	SARAH	PROFESSEURE DE CHAIRES SUPÉRIEURES	Lycée Henri Martin, Saint-Quentin (02)
Mme	PORTENAERT	ISABELLE	PROFESSEURE AGRÉGÉE	Lycée Paul Langevin, Beauvais (60)
Mme	GRABSKI	MARIE-PASCALE	SAENES	DSDEN de l'Aisne (02)
Mme	DESSON	CÉLINE	CONTRACTUELLE ENSEIGNANTE	Collège César Franck, Amiens (80)
M.	BARRAU	JÉRÔME	PROFESSEUR DES ÉCOLES	Collège Louis Sandras, Anizy-le-Château (02)
Mme	THOMAS	ÉLISABETH	AESH	Collège Ferdinand Buisson, Grandvilliers (60)
Mme	DURON	SONIA	CPE	LP Jean Charles Athanase Peltier, Ham (80)
Mme	MOYAT	AMANDINE	PROFESSEURE DES ÉCOLES	École Adonis Bricogne Cuignières, Les Ageux (60)
M.	COAILLET	ÉMILIEN	ATRF	Lycée Pierre Mendès France, Péronne (80)
Mme	TURBELIN	JULIE	PROFESSEURE DE LYCÉE PROFESSIONNEL	SEP Lycée Lamarck, Albert (80)
Mme	BOULANGER	MARIE	SAENES	Collège des cygnes, Longpré-Les-Corps-Saints (80)
Mme	LONG BLEARD	CLAIRE	PROFESSEURE CERTIFIÉE	Collège Gabriel Hanotaux, Saint-Quentin (02)
M.	LELOIR	PATRICE	PROFESSEUR AGRÉGÉ	Lycée Pierre Mendès France, Péronne (80)

ATTENTION !
IL Y A UN **A** DANS SNALC

snalc

Méfiez-vous des imitations...



https://snalc-amiens.fr/elections-professionnelles-2026/

Directeur de publication:
Philippe TREPAGNE
14 rue Cavillon
80270 AIRAINES
C.P n° 0625 S 06537
ISSN: n° 2103-8287
Prix au numéro: 2 €
Imprimé par
imprimeie LEGRAND
27 rue le sérurier
02100 Saint Quentin

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 3 au 10 décembre 2026
Pour un meilleur traitement, je vote SNALC !